

LA COOPERATIVE LAITIERE «TAMETKALT»

Par : Dr EZZAHIRI Ahmed
LEDMAOUI M'hamed

(Janvier 1985)

1. Historique

La ville d'Ouarzazate qui se situe à 200 km au sud de Marrakech, et à 400 km à l'Est d'Agadir, compte une population de l'ordre de 17.000 habitants en 1985.

Pour s'approvisionner en lait et en produits laitiers, un commerçant s'est installé à Ouarzazate pour distribuer le lait de la coopérative « Bon lait » de Marrakech, en raison du refus de cette dernière et aussi d'autres usines laitières, de servir directement la région, considérée potentiellement très faible consommatrice d'une part, et géographiquement enclavée d'autre part.

Ce commerçant pratique, une majoration de 10 à 20 centimes par litre ou par pot de yaourt ou Raïbi par rapport aux prix officiels ou en vigueur à Marrakech.

Par ailleurs, des interruptions fréquentes ont été notées soit en raison de la fermeture du col de Tichka par la neige, unique passage avec Marrakech soit au cours de la période de basse lactation.

C'est dans ce contexte qu'il fut créé en mars 1979, la coopérative laitière « Tametkalt » dans le but de satisfaire les besoins de la ville en lait et ses dérivés et assure l'approvisionnement de la ville de manière continue et à des prix raisonnables.

En juin 1980, la coopérative a démarré ses activités, dans un local aménagé à cet effet et mis à sa disposition par l'ORMVAO, avec un bac réfrigérant de 500 litres et une ensacheuse manuelle. La coopérative commercialisait pendant 18 mois du lait fermier, du lben et du beurre.

En raison de son développement, la coopérative fut transférée dans un nouveau bâtiment, construit spécialement par l'ORMVAO pour abriter cette coopérative et à été équipée de matériel de la coopérative à pasteurisation, la coopérative a diversifié ses activités par la production du Yaourt, du Raïbi, de la Crème fraîche et du lait pasteurisé.

2. Données générales sur la zone d'action de la coopérative

La zone de la coopérative laitière Tametkalt est à cheval sur deux cercles, Ouarzazate et Amerzegane qui font partie de la province de Ouarzazate.

La superficie agricole utile totale est estimée à 5220 hectares, où vivent 33.600 habitants, et la zone est constituée de quatre périmètres.

2.1. Périmètre de Ouarzazate

Le périmètre d'Ouarzazate chevauche les deux Communes Rurales ; d'Amerzegane et de Tarmigte. Il se situe à proximité de la ville d'Ouarzazate de part et d'autre de l'Oued de Ouarzazate. La population totale de ce périmètre s'élève à 6.000 habitants répartis sur 770 exploitations agricoles. La superficie agricole totale est estimée à 1140 ha irriguées.

2.2. Périmètre de Timedline

Le périmètre se situe sur la rive gauche de l'Oued Imlil à 20 km du centre urbain d'Ouarzazate sur la route principale n° 31 reliant Ouarzazate à Marrakech. Il regroupe dix douars, avec une superficie agricole estimée à 1000 ha répartis en 360 exploitations agricoles. La population totale s'élève à 6655 habitants répartis en 1112 foyers.

2.3. Périmètre d'IDELSANE

Le périmètre d'Idelsane se trouve à 30 km au nord-est d'Ouarzazate de part et d'autre de la route principale n° 32 menant d'Ouarzazate à Errachidia. Ce périmètre relève de la Commune Rurale de Skoura et compte 2400 habitants répartis sur 343 foyers. La superficie totale est estimée à 380 ha dont 250 ha (65%) sont irrigués.

2.4. Périmètre de Skoura

Ce périmètre se situe à 40 km, au Nord-Ouest sur la rive gauche de la route principale n° 32 liant Ouarzazate à Errachidia. La population totale s'élève à 18.545 individus répartis sur 1924 foyers. La superficie agricole s'élève à 2700 ha dont 583 ha est en bour.

2.5. Occupation du sol

Les principales cultures pratiquées dans ces périmètres sont par ordre d'importance : la céréaliculture, la luzerne, l'arboriculture fruitière et le maraichage.

Périmètres	Céréales (ha)	Luzerne (ha)	Maraichage (ha)	Légumineuse (ha)	Palmiers Dattiers (pieds)
Ouarzazate	725	280	65	60	6150
TIMEDLINE	270	60	40	20	-
IDELSANE	95	100	40	15	--
SKOURA	1009	614	135	175	50.172
TOTAL	2099	1054	280	270	56.322

Il ressort de ce tableau que seule 3703 ha sont cultivés et ceci en raison de l'insuffisance des apports d'eau d'irrigation

2.6. Production fourragère (UF)

Périmètres	Paille des céréales	Grains céréales	Luzerne	Maraichage	légumineuse	Déchets Dattes	Total
Ouarzazate	447.700	188.500	1.344.00	31.200	2400	21.400	2.035.20
TIMEDLINE	190.000	20.200	0	24.000	2000	-	0
IDELSANE	57.000	24.700	394.000	15.200	825	-	680.200
SKOURA	623.500	262.500	242.400	65.000	7000	185.400	340.125
TOTAL	1.318.200	545.900	4.930.96	135.400	12.225	206.800	7.149.48

Grains de céréales : 20% de la production est destinée à l'alimentation animale

Maraîchage et légumineuses : Il s'agit des sous-produits.

2.7. Effectif des animaux

L'élevage est intégré à l'exploitation agricole, c'est un élevage de type sédentaire en stabulation permanente pour les bovins laitiers et les ovins D'mane. Cependant il existe des ovins de race Rahali et des caprins à viande dont l'alimentation provient principalement des parcours. Ces deux espèces ne sont pas donc concernées par la présente étude.

Les effectifs des animaux sont regroupés dans le tableau suivant :

Périmètres	Bovins	Ovins	Caprins	Animaux de traits
Ouarzazate	1300	7000	5400	750
TIMEDLINE	460	2100	1950	600
IDELSANE	180	2500	900	150
SKOURA	2018	16200	2200	1053
TOTAL	3958	27800	10450	2553

2.8. Besoins alimentaires du cheptel

Les besoins fourragers globaux des animaux sédentaires s'élèvent à 8.345.840 UF répartis selon les périmètres de la manière suivante :

Périmètres	Bovins	Ovins	Caprins	Animaux de traits	Total
Ouarzazate	1.488.500	780.00	81.000	428.600	2.778.100
TIMEDLINE	526.700	120.000	-	342.900	989.600
IDELSANE	217.550	165.000	-	85.700	468.250
SKOURA	2.438.900	1.069.200	-	601.790	4.109.890
Total	4.671.650	2.134.200	81.000	1.458.990	8.345.840

Il se dégage du bilan fourrager, un déficit de l'ordre de 14% qui est couvert par des achats d'aliments concentrés (pulpe sèche de betterave, son, etc...).

2.9. Production animale

Dans le tableau ci-dessous sont groupées les différentes productions animales.

Périmètres	Lait (l)	Laine (kg)	Poils (kg)	Fumier (T)
Ouarzazate	1.462.200	4.536	2.495	5.425
TIMEDLINE	226.200	1.620	415	2.325
IDELSANE	78.000	1.360	1.160	1.797,5
SKOURA	874.500	8.800	1.452	8.380
Total	2.640.900	16.316	5.522	17.927,5

Pour valoriser la production laitière de la zone, une coopérative laitière a été créée en juin 1979 et qui s'est fixée comme objectifs, la collecte, la transformation, le conditionnement des produits laitiers et leur vente ; l'approvisionnement des exploitations en facteurs de production.

2.10. Perspectives d'avenir

Dès 1985, les trois périmètres situés dans la zone d'action ont subi des aménagements pour améliorer leurs productions végétale et animale, soit par la mobilisation de nouvelles ressources en eau dans le cas du périmètre de Timedline, soit par l'amélioration des disponibilités en eau dans le cas des périmètres de Ouarzazate et d'Idelsane.

Les aménagements vont avoir des effets positifs sur la production animale et en particulier sur la production laitière puisque celle-ci passera de 2,6 millions de litres par an à environ à 3,7 millions de litres dès l'achèvement des travaux en 1987.

3. Présentation de la coopérative

La coopérative s'étend actuellement sur le périmètre de Ouarzazate et une partie du périmètre à Timedline. L'extension aux autres périmètres est prévue durant le plan quinquennal prochain par la construction des centres de ramassage dans les trois périmètres d'Idelsane, de Skoura et de Timedline.

3.1. Caractéristiques de la coopérative

La superficie agricole utile de la coopérative ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre en raison de l'accroissement du nombre d'adhérents qui est passé de 65 en 1979 à 213 en 1984. Elle dispose de 720 hectares répartis comme suit :

- Orge	:	250 ha
- Blé	:	140 ha
- Maïs	:	20 ha (en dérobée)
- Luzerne	:	180 ha
- Maraichage	:	60 ha
- Légumineuses	:	20 ha
- Jachère	:	70 ha
- Palmier dattiers	:	5.000 pieds

Quant au cheptel bovin, il a subi aussi un accroissement important et en particulier les races importées, puisqu'il est passé de 43 vaches en 1979 à 367 vaches de races importées en 1984, le cheptel est constitué essentiellement par de la race Pie-noire Frisonne.

Le cheptel de la coopérative se compose de:

- 610 bovins de race importée
- 150 bovins de race locale
- 1300 ovins de race D'Mane
- 200 caprins laitiers
- 200 équins.

Tableau 1 : Evolution des adhérents et des vaches laitières

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Adhérents	65	106	106	145	175	213
Vache de race importée	43	106	143	191	236	367
Vaches locales	67	85	65	49	79	76
Total des vaches	110	181	208	240	315	443
Nombre de vaches par adhérent	1,7	1,8	1,9	1,7	1,8	2,1

4. Equipements de la coopérative

4.1. Bâtiments

Les bâtiments de la coopérative sont constitués de deux unités :

- Un grand local de 159 m², type centre de collecte, équipé de 3 bacs réfrigérants de 2000 litres chacun pour la réception et le stockage du lait, contenant, une salle pour les divers traitements (pasteurisation écrémage, ensachage, barattage et la fabrication de Yaourt et de Raïbi) et une chambre froide de 9m³ de capacité et un bureau.
- Un grand hangar pour le stockage du matériel, des fournitures et des aliments de bétail.

Le coût total de ces constructions est de l'ordre de 340.000 Dh.

4.2. Matériel

La coopérative est équipée de 3 bacs réfrigérants d'une capacité de 2500 litres, d'un pasteurisateur à cuve type bain-marie d'une capacité de 500 litres, du matériel pour la fabrication du Yaourt et de Raïbi (étuve et capsuleuse), d'une baratte de 40 litres, d'une ensacheuse manuelle, d'une écrémeuse, de deux camionnettes et du petit matériel.

Le montant total de ces équipements est de 600.000,00 dhs (voir annexe n°1).

5. Fonctionnement de la coopérative

5.1. Collecte du lait

La Coopérative est constituée de 7 centres de ramassage, au niveau des douars qui se situent dans un rayon de 1 à 5 km du Siège. Le lait est collecté dans des bidons, matin et après-midi, par une camionnette qui fait un circuit de 20 km environ. Un agent collecteur inscrit les quantités fournies par chaque éleveur dans 2 carnets, l'un appartenant à l'éleveur et l'autre à la coopérative. Cet agent est aussi chargé de contrôler systématiquement l'acidité et le mouillage

5.2. Traitements

5.2.1. Pasteurisation

Une partie du lait collecté est mise dans la cuve type bain marie. Le lait est chauffé à gaz jusqu'à 75 °C puis refroidi par ruissellement à l'aide de l'eau de robinet pour ramener la température à celle de l'eau. Le lait est ensuite transféré dans le bac réfrigérant pour ramener cette température à + 4 °C. Cette opération dure entre 4 h et 6 heures selon les températures de l'eau de robinet qui est très élevée en été.

Le conditionnement se fait d'une manière semi-automatique en sachets d'un demi-litre.

5.2.2. Lben et beurre

Le lben est obtenu de deux manières :

Le barattage du lait pendant 30 mn pour produire du lben et du beurre.

L'écémage du lait, permet de baratter la crème pour obtenir du beurre, quant au lait écrémé, il est laissé à la température ambiante (24 °C environ) pendant 3 heures dans des sachets, puis mis dans la chambre froide pour stopper la fermentation, Le lben est conditionné dans des sachets en plastique d'un litre.

5.2.3. Yaourt et Raïbi

Le Raïbi est obtenu à partir du lait écrémé, pasteurisé;ensemencé par des ferments lactiques, et après avoir ajouté de l'arôme et du sucre granulé, le produit est mis dans des pots en plastique de 25 cl, puis placé dans l'étuve à 45 °C pendant 2h à 2h 30 mn et ensuite capsulé et mis dans la chambre froide.

Quant au Yaourt, il est obtenu de la même manière que le Raïbi, seulement avec du lait entier et mis dans des pots de 12,5 cl.

5.3. Vente

Les produits de la coopérative sont vendus directement aux commerçants au tarif officiel.

5.4. Paiement des adhérents

Les adhérents sont payés à la fin de chaque mois sur la base du prix fixé toute l'année pour la basse lactation et sans aucun prélèvement.

Toutefois, à l'occasion des achats des aliments de bétail (son, pulpe sèche de betterave et orge) par la coopérative, les paiements se font à partir du lait livré par chaque adhérent sur un ou plusieurs mois suivant la décision du Conseil d'Administration de la coopérative.

5.5. Gestion de la coopérative

La coopérative est gérée par un Directeur (un agent de l'ORMVAO), assisté par le Conseil d'Administration qui se réunit à chaque fois qu'il est nécessaire, mais au moins une fois par mois.

Le personnel de la coopérative est composé : d'un comptable, d'un collecteur, d'un livreur, de deux chauffeurs et de six ouvriers qui travaillent pendant 24 heures par groupe de deux.

Les pièces comptables sont établies à 3 niveaux : collecte, transformation, et vente.

6. Evolution des quantités collectées et commercialisées

6.1. Quantités collectées

Les quantités collectées ont évolué d'une manière spectaculaire puisqu'elles ont passé de 400 litres par jour en 1980 à 1700 litres par jour en 1984, enregistrant une augmentation de l'ordre de 308% (Tableau n° 2).

6.2. Produits commercialisés

Le tableau n°2 donne l'évolution des quantités du lait et ses dérivés commercialisés par la coopérative. La quantité du lait commercialisée est passée de 132 litres par jour en 1980 à 911 litres par jour en 1983. Le lben est passé de 214 litres par jour en 1980 à 482 litres par jour en 1984, et le beurre est passé de 6 kg par jour en 1979 à 25 kg par jour en 1984.

7. Prix de revient des différents produits

Pour calculer le prix de revient des différents produits laitiers, on a utilisé le compte d'exploitation établi sur la période des dix premiers mois de l'année 1984.

Avant de calculer les frais relatifs à chaque produit on a calculé les charges communes jusqu'à la phase de la pasteurisation celle-ci comprise.

Pour les charges, difficile à départager entre la phase commune et la phase spécifique, mais prépondérantes dans la première ; elles ont été considérées intégralement en tant que charges communes (main d'œuvre, électricité, eau, carburants, amortissements). Ainsi les charges communes de la collecte jusqu'à la pasteurisation représentant 0,39 centimes par litre collecté (Tableau n°3).

Tableau N°2 : Evolution des quantités du lait collectées et des produits laitiers commercialisés

Année	Lait collecte (l)	V e n t e s						
		Lait (l)	Petit lait (l)	Beurré (kg)	Raïbi (pot)	Yaourt fruité (pot)	Yaourt nature (pot)	Crème
1980 (6 mois)	73.595	24.060	39.110	1.160	-	-	-	-
1981	206.114	143.320	54.190	1.360	4.260	25.640	-	-
1982	282.899	224.378	41.057	1.392	2.129	37.656	1.300	-
1983	476.000	333.624	108.198	6.837	27.884	19.694	2.223	472
1984 (10mois)	573.071	270.515	147.134	7.715	28.621	14.071	1.035	413

Tableau N° 3 : Détail des charges communes de tous les produits laitiers

Désignation	Valeur en Dh	Pourcentage	Observations
- Dotations aux amortissements	41.196,00	20,3%	- Bâtiments, véhicules, chambre froide, petit matériel et pasteurisateur. (détergents, fourniture de bureau, etc....).
- Main d'œuvre	43.394,00	21,4	
- C.N.S.S.	5.996,97	3,0	
- Carburant et lubrifiants	27.112,59	13,4	
- Gaz butane et propane	15.260,50	7,5	
- Electricité	16.300,25	8,0	
- Transport et déplacement	12.512,20	6,2	
- Eau	6.666,66	3,3	
- Réparation et pièces de rechange			
- Frais financiers	18.680,90	9,2	
- frais divers de gestion	4.120,44	2,0	
	11.789,25	5,7	
Total	203.029,76	100	0,39 Dh / litre collecté

Tableau n°4 : Prix de revient de différents produits laitiers

Désignation	Lait pasteurisé (litre)		Petit lait (l) Litre		YAOURT (pot)		Yaourt nature Kg		Raïbi (pot)	
	En Dh	En %	En Dh	En %	En Dh	En %	En Dh	En %	En Dh	En %
- Achat du lait	1,05	71%	1,85	73%	0,26	29%	1,85	79%	0,46	38%
- charge communes par litre ou par pot	0,39	15%	0,39	15%	0,06	7%	0,39	17%	0,10	8%
- Emballage	0,30	12%	0,21	8%	0,35	39%	-		0,45	37%
- Dotations aux Amortissements	0,04	2%	0,10	4%	0,14	16%	0,09	4%	0,12	10%
- Les additifs	-		-		0,08	9%	-		0,09	7%
Total	2,58 dh par litre		2,55 dh par litre		0,89 dh par pot		2,33 dh par kg		1,22 dh par pot	

7.1. Lait pasteurisé

Les frais spécifiques après la pasteurisation sont constitués principalement par les dotations aux amortissements des bacs réfrigérants qui servent pour le refroidissement du lait pasteurisé et pour le conditionnement. Sur cette base, le prix de revient d'un litre de lait présenté en sachet d'un demi-litre est de 2,58 Dh (Tableau n°4).

7.2. Petit lait

Les frais spécifiques au petit lait sont constitués par les dotations aux amortissements des bacs réfrigérants, de l'ensacheuse, de l'écrémeuse et de la baratte, et par les emballages du petit lait et du beurre.

Le prix de revient ainsi calculé dans le tableau n°4 est de 2,55 dh le litre du lben. Il faut rappeler que le beurre sous produit du lben est pris en compte dans ce prix de revient.

7.3. Yaourts et Raïbi

Un litre de lait donne 7 pots de Yaourt. Un pot vide de Yaourt et son opercule coûtent 0,35 dh ; celui du Raïbi et son opercule coûtent 0,45 dh . Ce sont de loin les charges les plus élevées puisqu'elles représentent respectivement 39 et 37% du coût de revient. Les autres frais spécifiques sont constitués par les dotations aux amortissements de l'étuve, de la capsuleuse et de l'écrémeuse.

Les produits utilisés comme additifs pour aromatiser le Yaourt fruité et le Raïbi sont le sucre granulé et les arômes spécifiques.

Le pot de Yaourt fruité revient à 0,89 dh, et celui de Raïbi à 1,22 dh (Tableau n°4).

Quant au Yaourt naturel, destiné principalement aux hôtels de la région, il revient à 2,33 dh le kg.

8. Situation Financière et perspectives d'avenir

Le capital social inscrit au départ était de 10.240 dh ; ce qui est en fait très faible, et n'a permis d'acheter que du petit matériel comme les bidons. L'O.R.M.V.A.O a pris en charge, outre les bacs réfrigérants, l'acquisition du pasteurisateur à cuve, de l'ensacheuse manuelle et de la baratte ce qui a permis le démarrage de la coopérative.

Grâce aux bénéfices réalisés, la coopérative s'est permis par la suite d'acquérir tout le matériel dont elle avait besoin. Aussi et à partir de 1981, elle a acheté pour son équipement, l'équivalent de 287.500 dh du matériel, comprenant notamment 2 véhicules, une écremeuse, équipement d'une chambre froide, du matériel pour la fabrication du Yaourt et une nouvelle baratte (Tableau n°5). Il faut rappeler que les adhérents sont payés systématiquement sur la base du prix de la basse lactation pendant toute l'année et sans aucun prélèvement.

Tableau n°5 : Evolution des acquisitions du matériel par la coopérative

	1980	1981	1982	1983	1984	Total
Montant en Dh	-	17.848 Dh	3.015 Dh	139.930 Dh	126.705 Dh	287.498 Dh

Par ailleurs, et en raison de la capacité limitée du matériel existant qui ne permettait pas de pasteuriser plus de 1500 litres par jour, la coopérative a décidé d'acquérir pour le début de l'année 1985 un pasteurisateur à plaques d'une capacité de 1000 litres par heure et de matériel de conditionnement automatique pour un montant total de 630000 dh. Ce nouvel équipement permettra à la coopérative de répondre à tous les besoins en lait de la région de Ouarzazate, qui ne sont couverts actuellement qu'à moitié.

9. Autres activités de la coopérative

9.1. Acquisition des génisses de races pures

La coopérative en collaboration avec l'ORMVAO procède aussi à l'acquisition des génisses de race pure. Pour cela, un comité de la coopérative contacte directement les sociétés de l'Etat, se charge de la sélection des animaux et de leur transport jusqu'à Ouarzazate. Les effectifs acquis dans ce cadre depuis 1980 ont été de 139 génisses de races Pie-noire frisonne (Tableau n°6).

Tableau n°6 : Acquisition des génisses par la coopérative

	1980	1981	1982	1983	1984	Total
Nombre de génisses de	43	-	17	18	61	139

9.2. Aliments de bétail

La coopérative se charge aussi de l'acquisition des aliments de bétail pour le compte de ses adhérents. Le paiement se fait par le lait livré sur une période qui peut durer d'un à plusieurs mois.

Les quantités distribuées aux adhérents depuis la création de la coopérative sont de 5058 quintaux de pulpe sèche de betterave, 2554 quintaux d'orge, 5904 quintaux de son, 1504 quintaux de luzerne déshydratée et 1200 quintaux d'aliments composés (Tableau n°7).

Tableau n° 7 : Acquisition des aliments de bétail (quintaux)

	1980	1981	1982	1983	1984	Total
Pulpe sèche de betterave	1500	1280	3.254	4924	4100	15.058
Orge	-	800	-	600	1054	2.554
Son	120	600	1.600	1784	1800	5.904
Luzerne déshydratée	-	-	1.804	500	-	1.504
Aliment composé	500	-	-	-	700	1200

10. Impact de la coopérative sur la région

L'impact de la coopérative laitière sur la région est difficile à cerner avec exactitude. Malgré la sécheresse qui a sévi depuis la création de cette coopérative, le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter, puisqu'il a été multiplié par 3. Le nombre de vaches de race pure a été multiplié par plus de 8. L'impact économique se traduit par des revenus mensuels constants.

Au niveau de l'adhérent on a constaté une évolution sensible soit au niveau de son exploitation, où il cherche à mieux conduire ses vaches et accepter les conseils des techniciens, surtout dans une zone où l'élevage des bovins était sous la conduite des femmes, soit au niveau du groupe où un esprit de solidarité a été instauré. C'est ainsi que les adhérents acceptent volontiers de venir en aide à un éleveur adhérent qui se trouve en difficulté.

Cette situation n'a été possible que parce que tous les adhérents participent ou suivent de près tout ce qui se passe dans la coopérative, ce qui a créé un climat de confiance. D'ailleurs, le colportage du lait qui était très pratiqué avant la création de la coopérative a disparu, ce qui témoigne des bonnes relations qui sont tissées entre les éleveurs et la coopérative.

Par ailleurs, l'impact a été aussi régional (vulgarisation) puisque les éleveurs des autres périmètres comme Tinghir et Zagora, ont demandé la création de coopératives. Ainsi, pour ces deux centres, deux coopératives ont été créées et ce sont les éleveurs qui ont pris en charge les frais d'investissement nécessaire pour l'équipement de départ (ensacheuse, baratte, et pasteurisateur à cuve), et il est prévu qu'elles entrent en fonctionnement au courant de l'année 1985.

11. Conclusion

La coopérative laitière de Tametkalte joue un rôle très important dans la région, non seulement par l'approvisionnement régulier de la ville d'Ouarzazate en lait et ses dérivés à des tarifs officiels, mais par l'impact qu'il a créé, en permettant un développement important de l'élevage et par conséquent l'amélioration du niveau de vie des éleveurs.

Ce genre de coopérative est appelé à se développer dans toutes les zones enclavées ou difficilement accessibles, comme les régions du Rif, du Moyen Atlas, de l'Oriental et du tout le sud de l'Atlas.

Les investissements nécessaires pour créer une unité d'une capacité de 2000 litres extensible sont de l'ordre de 400.000 dhs composées de :

Un bâtiment de 60 m² couvert : 120.000Dh

Gros matériel :(Un bac de 1000 litres, pasteurisateur à cuve, ensacheuse, baratte, véhicule, réfrigérateur) : 260.000 Dh.

Petit matériel (bidons, moyens de mesures etc...) : 20.000 Dh

Ce montant pourra être réduit de 30% environ, si le matériel, d'ailleurs importé de l'étranger est exonéré de droits de douane, que la coopérative peut en bénéficier s'elle dépose un dossier d'investissement au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Mais **la réussite de ce type de projet**, et à travers l'expérience de la coopérative de Tametkalte, **passent nécessairement par une maîtrise de la comptabilité**, et qui n'est pas du tout une tâche aisée pour une petite entreprise, qui enregistre des entrées et des sorties journalières pendant toute l'année.

Annexe 1 : Investissements effectués depuis la création de la coopérative

Désignation	Date de réalisation	Valeur en dirhams	Source de financement
- Bac réfrigérant (500 l)	1980	12.000	O.R.M.V.A.O
- Ensacheuse manuelle	1980	27.550	«
- Bidons en aluminium	1981	8.000	«
- Bac réfrigérant (1000 l)	1981	27.500	«
- Etuve	1981	12.200	«
- Capsuleuse	1981	15.976	Coopérative
- Moteur électrique	1981	996	«
- Marmite	1981	605	«
- Fourneau	1981	270	«
- Pasteurisateur à cuve	1982	110.000	O.R.M.V.A.O
- Confectionneuse de plastique	1982	1.015	Coopérative
	1982	600	«
- Chariot	1982	1.400	«
- Moteur agitateur	1983	83.430	«
- Camionnette	1983	56.500	«